



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12
du Code général des collectivités territoriales

Je vous prie d'assister, **le 24 mai 2018 à 18 heures**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra par
dérogation, au théâtre de « l'Ardaillon » à Vias.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal

Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des
collectivités territoriales

Information au Conseil Municipal : reprises des concessions funéraires

1) Administration générale

- a. Dénomination « Commune Touristique » : portage du dossier par la CAHM
- b. Adhésion à l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie »
- c. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en
matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
- d. Délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de la fourrière automobile
- e. Cimetière : reprise de terrain commun
- f. Statuts du SIVOM
- g. Requalification Avenue de la Méditerranée : cahier des charges pour l'exploitation des terrasses

2) Finances

- a. Compte de gestion de la Commune
- b. Compte de gestion du théâtre de l'Ardaillon
- c. Compte administratif de la Commune
- d. Compte administratif du théâtre de l'Ardaillon
- e. Affectation du résultat de la Commune
- f. Affectation du résultat du théâtre de l'Ardaillon
- g. Décision Modificative n°1 du budget de la Commune

- h. Décision Modificative n°1 du budget du théâtre de l'Ardaillon
- i. Vote des taux d'imposition 2018
- j. Subvention aux associations, au CCAS et au théâtre de l'Ardaillon
- k. Subvention à l'association Boule Joyeuse
- l. Subvention à l'association Gymnastique Viassoise
- m. Subvention à l'association Pavidoc
- n. Subvention à l'association Républicaine des anciens combattants
- o. Subvention au St Hubert club viassois
- p. Subvention à l'association Vias Danse
- q. Subvention à l'association Agde Histoire
- r. Subvention à l'association Club du 3^{ème} âge
- s. Subvention à l'association Comité des fêtes
- t. Subvention à l'association Vias Châtel
- u. Subvention à l'association Les amis de l'Estagnol
- v. Subvention à l'association Les amis de Lorca
- w. Subvention à l'association UNC
- x. Subvention Vias en jazz
- y. Travaux Avenue du Général de Goys : modification du plan de financement
- z. Travaux Avenue de la Plage : plan de financement
- aa. Travaux : Avenue d'Agde devant la Halle multisports : plan de financement
- bb. Travaux chemin de Sourel : plan de financement

3) Urbanisme

- a. Vente Commune de Vias à NEMESIS PROMOTION de l'immeuble BW n°33 sis 21 Bd de la Liberté
- b. Vente Commune de vias à NEMESIS PROMOTION de l'immeuble BV n°207 sis rue du 8 Mai 1945
- c. Demande d'inscription sur la liste départementale du périmètre de ravalement obligatoire des façades
- d. OPAH-RU axe prioritaire communal – aide à la rénovation des façades et des vitrines et règlement communal des aides
- e. Instauration de la déclaration préalable pour division foncière
- f. Aménagement du front de mer : échange Cts BACIUCHKA/Commune de Vias

4) Ressources Humaines

- a. Création d'un Comité Technique commun (Commune/CCAS).

NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.

A Vias, le 16 mai 2018

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias

